

IMPORTANT

- Complétez le plus précisément possible les différents champs du bon de commande (nom, prénom, adresse, téléphone, mail, numéro de permis).
- Si vous avez déjà commandé à la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, veuillez nous indiquer impérativement votre numéro d'éleveur (il figure sur les bagues que vous avez déjà commandées ou sur les bons de livraison en haut à gauche : 2 lettres suivies de 2 chiffres, vous pouvez également appeler la Fédération).
- Indiquez précisément le nombre de lots que vous souhaitez. Attention, vous ne pouvez commander que 2 lots de bagues ouvertes par diamètre et par an.

POUR VOTRE INFORMATION :

Nous passons 2 commandes de bagues par mois chez notre fournisseur :

- Le 10 et le 25 de chaque mois, votre bon de commande et son règlement doivent nous parvenir avant ces dates, sinon votre commande sera traitée la quinzaine suivante.
- Il faut compter 3 semaines de délai de fabrication et de marquage à partir de ces 2 dates.
- L'année de la commande est indiquée sur les bagues.
- Les bons de commande envoyés après le 10 décembre sont traités l'année suivante.
- Aucune commande par mail ne pourra être traitée.

Attention, les commandes de bagues ne peuvent plus être retirées au siège ou dans l'une des permanences de la Fédération, elles vous sont directement envoyées par voie postale d'où les 5,00 € de frais de port obligatoire (5,00 € par commande passée).